

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

POLITIQUE ANTIDOPAGE

Mise à jour : 2023-12-15



CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

Table des matières

1.Éducation :

- Sensibiliser tous les membres aux dangers du dopage.

2.Tests :

- Soumettre les joueurs et le personnel à des tests antidopage sélectifs.

3.Sanctions :

- Appliquer des sanctions en cas d'infractions, proportionnelles à la gravité.

4.Règles sur les Suppléments :

- Établir des règles claires sur l'utilisation de suppléments.

5.Responsabilité :

- Rendre le club responsable des actions de ses membres.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

1. Éducation : Sensibiliser tous les membres aux dangers du dopage

Il est de notre devoir en tant que club de soccer de garantir non seulement le développement sportif, mais également la santé, l'équité et l'intégrité de chaque participant. Afin d'atteindre ces objectifs, nous souhaitons attirer votre attention sur une question cruciale : le dopage dans le sport.

Le dopage représente une menace sérieuse pour la santé des athlètes et pour la crédibilité de la compétition. Il peut compromettre la loyauté, le fair-play et l'équité qui sont au cœur de nos valeurs. En comprenant les dangers associés au dopage, nous sommes mieux armés pour prévenir son apparition au sein de notre club.

Les Risques du Dopage :

1.1 Conséquences Médicales : L'utilisation de substances dopantes peut entraîner des problèmes de santé graves, allant de complications cardiaques à des dommages hépatiques et rénaux.

1.2 Conséquences Légales : Le dopage peut avoir des conséquences légales, avec des sanctions civiles et pénales pouvant être appliquées en fonction des lois locales et nationales.

1.3 Impact sur la Performance : Contrairement à la croyance populaire, le dopage ne garantit pas le succès. En fait, il peut avoir des effets négatifs sur la performance et causer des dommages irréparables à la réputation personnelle et à celle du club.

1.4 Notre Engagement : Nous sommes déterminés à prévenir le dopage au sein de notre club. Pour ce faire, nous mettrons en place des initiatives éducatives et informatives, telles que des séances d'information régulières et des ressources en ligne, pour vous aider à comprendre les risques, les règles et les conséquences du dopage.

1.5 Votre Rôle : En tant que membres du ASM Chambly, nous vous encourageons à prendre part activement à ces sessions d'information, à poser des questions et à partager vos connaissances avec vos pairs. La sensibilisation commence par chacun de nous, et votre engagement contribuera à maintenir l'intégrité de notre club.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

2. Tests: Soumettre les joueurs et le personnel à des tests antidopage sélectifs

Afin de garantir la conformité aux normes antidopage et d'assurer un environnement sportif équitable et intègre, notre club mettra en place des tests antidopage sélectifs. Ces tests seront administrés de manière aléatoire avant les compétitions clés et à divers moments au cours de la saison.

Objectifs des Tests d'Antidopage sélectifs :

2.1 Préservation de l'Équité : Les tests aléatoires assurent que tous les membres du club, qu'ils soient joueurs ou membres du personnel, sont soumis à des contrôles équitables, éliminant ainsi tout avantage injuste.

2.2 Protection de l'Intégrité du Club : En soumettant nos membres à des tests antidopage, nous démontrons notre engagement envers l'intégrité du sport et de notre club.

2.3 Conformité aux Règlements : Les tests antidopage sélectifs garantissent que notre club est en conformité avec les réglementations antidopage établies par les instances dirigeantes du soccer.

Processus des Tests Antidopage :

2.4. Notification : Les personnes sélectionnées pour un test seront notifiées de manière confidentielle et recevront toutes les informations nécessaires concernant le processus.

2.5 Coordination avec les Autorités compétentes : Les tests seront coordonnés avec les autorités antidopage compétentes pour garantir la validité et l'impartialité des résultats.

2.6 Confidentialité : Les résultats des tests seront traités avec la plus grande confidentialité, et seules les parties concernées auront accès à cette information.

3. Sanctions : Appliquer des sanctions en cas d'infractions, proportionnelles à la gravité.

Dans le cadre de notre politique antidopage, le club s'engage à appliquer des sanctions en cas d'infractions, et ce, de manière proportionnelle à la gravité de l'infraction. Cette approche vise à garantir des conséquences justes et équitables tout en dissuadant toute tentative de dopage au sein de notre communauté sportive.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

Principes des Sanctions :

3.1. Gravité de l'Infraction : Les sanctions seront évaluées en fonction de la nature et de la gravité de l'infraction, en tenant compte des substances impliquées, de l'intention et des circonstances entourant l'incident.

3.2 Équité et Consistance : Nous nous engageons à traiter chaque cas individuellement tout en assurant une application cohérente des sanctions pour maintenir l'équité au sein du club.

3.3 Éducation et Sensibilisation : Dans les cas moins graves, des mesures éducatives et de sensibilisation peuvent être privilégiées pour encourager la compréhension des risques et des règles antidopage.

Types de Sanctions possibles :

3.4 Suspensions temporaires : Pour les infractions de gravité modérée, des suspensions temporaires peuvent être appliquées, permettant aux membres de réfléchir à leurs actions.

3.5 Suspensions longues ou Disqualifications : Des sanctions plus sévères, telles que des suspensions prolongées ou des disqualifications, seront réservées pour les cas graves de dopage, visant à protéger l'intégrité du club et du sport.

3.6 Suivi et Évaluation : Les sanctions seront régulièrement évaluées pour garantir leur pertinence et leur efficacité, avec la possibilité d'ajustements en fonction des évolutions des règlements antidopage.

Recours et Procédures disciplinaires :

3.7 Droit à la Défense : Tout membre faisant l'objet de sanctions aura le droit de présenter sa défense et de fournir des explications pertinentes dans le respect des procédures disciplinaires établies.

3.8 Confidentialité : Les procédures disciplinaires et les résultats des sanctions seront traités avec la plus grande confidentialité pour protéger la réputation et la vie privée des personnes concernées.

4. Règles sur les Suppléments : Établir des règles claires sur l'utilisation de suppléments.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

Afin de promouvoir la santé des joueurs et de prévenir tout risque associé à l'utilisation de suppléments, le ASM Chambly établit des règles claires sur leur utilisation. Ces directives visent à informer et à protéger nos membres, garantissant une approche responsable et sécurisées de la prise de suppléments.

Principes directeurs :

4.1. Consultation médicale : Avant de commencer tout programme de supplémentation, les joueurs et le personnel sont fortement encouragés à consulter un professionnel de la santé qualifié pour évaluer la nécessité et les risques potentiels.

4.2 Sélection de Suppléments approuvés : seuls les suppléments approuvés et légaux sont autorisés. Toute utilisation de substances interdites ou non réglementées est strictement interdite.

4.3 Éducation sur les Risques et Avantages : Avant d'utiliser un supplément, chaque individu doit être informé des risques potentiels, des avantages attendus, et des éventuels effets secondaires.

Interdictions :

4.5 Substances interdites : Tout supplément contenant des substances interdites par les réglementations antidopage est formellement interdit.

4.6. Compléments à Risque : Les suppléments à risque élevé, tels que les stéroïdes anabolisants, les hormones de croissance, et les substances stimulantes non autorisées, sont strictement interdits.

Suivi et Vérification :

4.7 Déclaration obligatoire : Tous les membres du club sont tenus de déclarer tout supplément qu'ils envisagent d'utiliser à l'encadrement technique, permettant ainsi une évaluation et une validation préalables.

4.8 Vérification indépendante : Le club se réserve le droit de vérifier la conformité des suppléments déclarés en effectuant des contrôles indépendants, en collaboration avec des professionnels de la santé.

Éducation continue :

4.9 Séances d'Information régulières : Le club organisera régulièrement des séances d'information pour sensibiliser les membres aux risques et aux meilleures pratiques en matière de supplémentation.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

4.10. Accompagnement médical : Encourager les joueurs à rechercher des conseils médicaux périodiques pour réévaluer leur programme de supplémentation en fonction de leurs besoins et de leur évolution.

5. Responsabilité: Le club responsable des actions de ses membres.

Principes de Responsabilité collective :

5.1. Éducation et Sensibilisation : Le club s'engage à éduquer ses membres sur les normes éthiques, les règles antidopage et les conséquences des comportements inappropriés.

5.2 Communication transparente : Le club maintiendra une communication transparente sur ses attentes en matière de comportement et les conséquences associées à des actions contraires à ces attentes.

Actions du Club :

5.3 Mise en Place de Lignes directrices : Le club établira des lignes directrices claires concernant le comportement éthique et les attentes de chaque membre, y compris les conséquences potentielles de comportements contraires à ces attentes.

5.4 Application juste des Sanctions : En cas d'infractions aux règles éthiques ou antidopage, le club appliquera des sanctions justes et équitables, conformément aux lignes directrices établies.

Engagements des Membres :

5.4. Acceptation des Règles : Chaque membre du club sera tenu d'accepter et de respecter les règles éthiques et antidopages du club lors de son adhésion.

5.5 Responsabilité individuelle : Les membres du club seront encouragés à assumer une responsabilité individuelle en matière de comportement éthique, de conformité aux règles et d'actions antidopage.

Communication :

5.5 Réunions d'Information : Le club organisera des réunions d'information au besoin pour discuter des normes éthiques et antidopages, ainsi que des attentes envers ses membres.

CLUB DE SOCCER ARSENAL DE CHAMBLY



• ENSEMBLE, PLUS FORTS •

5.5 Dialogue ouvert : Les canaux de communication seront ouverts pour permettre aux membres de discuter de leurs préoccupations et de poser des questions sur les normes éthiques et les politiques antidopage du club.

Suivi et Révision :

5.6 Évaluation périodique : Le club effectuera des évaluations périodiques de ses politiques et procédures, en apportant des ajustements si nécessaire pour améliorer l'efficacité de son engagement envers la responsabilité collective.

6. Conclusion.

En conclusion, de l'ASM Chambly s'engage résolument à créer un environnement sportif caractérisé par l'intégrité, le respect et la responsabilité collective. En établissant des politiques claires sur le dopage, les suppléments et le comportement éthique, le club aspire à forger une culture où chaque membre contribue à la préservation de ces valeurs fondamentales.

Nous croyons en l'éducation continue et en la sensibilisation pour renforcer la compréhension des risques, des règles et des conséquences associées aux comportements contraires à l'éthique. La mise en place de tests antidopage sélectifs, de sanctions proportionnelles et de lignes directrices strictes sur l'utilisation de suppléments démontre notre engagement envers un sport propre et équitable.

La responsabilité collective est au cœur de notre approche, faisant du club un gardien de l'intégrité sportive. Nous encourageons chaque membre à assumer sa responsabilité individuelle, contribuant ainsi à une culture où le respect des règles et l'éthique sportive prévalent.

À travers le dialogue ouvert, la communication transparente et l'engagement envers l'éducation continue, le ASM Chambly aspire à être un exemple de bonne conduite et à nourrir des générations de sportifs responsables.

Sportivement,

Gordon Whittaker

Gordon Whittaker
Président de ASM CHAMBLY